



Un syndicat d'action **et pas de salon**

Cycle de droit

La CGT ne veut pas supprimer les régimes existants !

Le cycle de droit commun

Ce que dit la loi

- “La durée de travail effectif journalier définie à l'article 1er ne peut pas excéder **12 heures consécutives**”.
- **Dérogation** permettant d'effectuer des gardes de **24h avec temps équivalent**.
- « Le travail **EST** organisé selon des périodes de référence dénommées cycles de travail. Les horaires de travail sont définis à l'intérieur du cycle, qui peut varier entre le cycle hebdomadaire et le cycle annuel de manière que la durée du travail soit conforme sur l'année au décompte prévu à l'article 1er. »

Ce que disent les rapports de l'ANSES* et INRS*

- **Effets avérés** sur la somnolence, la qualité de sommeil et la réduction du temps de sommeil total et le syndrome métabolique ;
- **Effets probables** pour le cancer, la santé psychique, les performances cognitives, l'obésité et la prise de poids, le diabète de type 2 et les maladies coronariennes (ischémie coronaire et infarctus du myocarde) ;
- **Effets possibles** sur les dyslipidémies, l'hypertension artérielle et l'accident vasculaire cérébral ischémique.

Ce que dit le CIRC*

- **Le métier de SPP est classé 2A : probablement cancérigène à cause notamment du travail de nuit.**

Ce que dit la DARES*

Les SPP ont le plus grand mal à concilier leur régime acyclique et leur **vie privée**.

Ce que dit le Document Unique CTA-CODIS

Mesure existante contre les contraintes physiologiques des horaires décalés : **le travail cyclé**.

Au SDMIS, les régimes cyclés sont tous en dessous du régime acyclique en nombre d'arrêts maladie.

*ANSES : Agence National de Sécurité Sanitaire

*INRS : Institut National de Recherche et de Sécurité

*CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer

*DARES : Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques





Un syndicat d'action et pas de salon

Cycle de droit

La CGT ne veut pas supprimer les régimes existants !

Le cycle de droit commun

Pour respecter la Loi

Pour la santé : syndrome métabolique, de cancer, désynchronisation...

Pour l'écologie : Favorise le covoiturage

Pour le travail en équipe : plus de sécurité, de détection de problèmes isolés, RPS...

Contre le désengagement, l'augmentation de l'épuisement professionnel, la baisse de la productivité etc.

Contre les iniquités sur les jours travaillés, le cycle permet à tous de faire autant de lundi que de dimanche...

Contre les injustices : être cyclé sans "l'acheter".

Par exemple, étendre le cycle du CTA ?

Pour fusionner parfaitement avec le cycle de 24 existant.

Pour un accès équitable, unanime et rapide des personnels à l'organisation de l'ensemble du SDMIS qui est prévue pour ce cycle: exercices, réunions hebdomadaires, échange avec le service, nouveau matériel...

C'était l'une des revendications des derniers mouvement sociaux !

Un cycle de travail de droit n'a pas à être acheté en heures.

Un cycle de travail de droit n'a pas à être acheté en capital santé.

Les aidants ou la garde des enfants par exemple n'ont pas à souffrir du refus dogmatique de cycliser le droit commun.

